



à Madame le Recteur  
de l'académie de Montpellier,

Objet : demande d'audience

Montpellier, le 5 septembre 2014

Madame le Recteur,

Vous n'êtes pas sans connaître les difficultés rencontrées par de nombreux stagiaires au cours des deux derniers mois. Leurs conditions d'affectation ont été particulièrement éprouvantes. Aussi les 25 et 26 août, espéraient-ils enfin trouver des informations et des repères rassurants lors de leur prise de contact avec l'Éducation Nationale en tant que fonctionnaire. À l'opposé, cette « prè-rentrée des stagiaires », rencontre importante et attendue avec l'institution, a fait émerger des inquiétudes et parfois même de la colère sur le point essentiel de la formation délivrée aux stagiaires mi-temps déjà titulaires -ou dispensés- d'un Master.

En effet, ces stagiaires, tant du 1<sup>er</sup> que du 2<sup>nd</sup> degré, ont été instamment priés de s'inscrire en M2 MEEF sans attendre les conclusions de la commission académique préconisant les formations adaptées.

Il n'est pas admissible qu'une telle pression soit exercée sur des stagiaires, pression pouvant parfois même s'accompagner de réflexions ambiguës portant sur la titularisation elle-même.

Nos collègues stagiaires, qu'ils soient déjà titulaires d'un Master ou qu'ils en en soient dispensés, sont demandeurs d'une formation professionnelle qui leur permette, en complément du stage en responsabilité, une entrée réussie dans le métier. Mais leur titularisation n'étant pas réglementairement subordonnée à la possession du Master MEEF, leur parcours de formation doit être déconnecté de la validation de ce Master. Par ailleurs, l'élaboration d'un nouveau mémoire universitaire est fortement dénoncée et cristallise les tensions.

Le report de la date d'inscription à l'ESPE au 15 septembre doit permettre de prendre le temps d'examiner de manière globale et individuelle les différentes situations.

Nous tenons aussi à vous signaler d'autres difficultés annexes, nécessitant un règlement rapide : des formations (UE d'anglais notamment) seraient dispensées le samedi pour les CPE ; le CLES et le C2i2e sont présentés comme étant nécessaires à la titularisation, contrairement à la réglementation des concours renouvelés

Pour beaucoup de stagiaires des amertumes commencent déjà à se faire jour. Il ne serait pas opportun, alors que la crise du recrutement est bien loin d'avoir été endiguée, de ne pas entendre ces collègues qui ont décidé de se tourner vers les métiers de l'enseignement. Ils vivent aujourd'hui leur entrée au sein de l'Institution comme une épreuve supplémentaire, les injonctions comme des marques d'infantilisation et de défiance alors même que le cœur de leur métier repose sur la confiance dans les capacités de l'autre et sur l'apprentissage de l'autonomie.

C'est pourquoi, Madame le Recteur, devant l'urgence de la situation, la FSU, représentée par les secrétaires généraux académiques du SNES, du SNEP, du SNUEP et du SNUipp, souhaite vous rencontrer rapidement, ainsi que Monsieur le Doyen de l'Inspection et Monsieur le Directeur de l'ESPE.

Veillez recevoir, Madame le Recteur, l'expression de nos salutations respectueuses.



Pour le SNES-FSU,  
Mme Denjean-Daga



Pour le SNEP-FSU,  
M. Bassis



Pour le SNUEP-FSU,  
M. Caneri



Pour le SNUipp-FSU,  
M. Raynal